



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits de l'Homme

Question écrite n° 38040

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur le respect de la liberté religieuse dans le monde à l'occasion du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Les articles 18, 19 et 20 de la DUDH protègent la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion et d'association pacifiques. Or un certain nombre de pays dans le monde bafouent ces principes vis-à-vis des chrétiens. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour garantir le respect des libertés religieuses dans le monde.

Texte de la réponse

Conformément à sa tradition, la France défend, partout dans le monde, les libertés fondamentales telles qu'elles sont inscrites dans les articles 18, 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous fêtons, cette année, le 60e anniversaire. Par ailleurs, au niveau bilatéral comme avec ses partenaires de l'Union européenne, la France saisit toutes les occasions de rencontres avec les autorités des pays concernés pour condamner fermement les violations des libertés, dont sont victimes en particulier les chrétiens. Elle leur fait part, en tant que de besoin, dans ses communiqués de presse, lors de visites bilatérales ou de conférences internationales, de ses vives préoccupations sur les violences perpétrées à l'encontre des chrétiens ou de toute autre minorité religieuse. Dans cette perspective, elle multiplie les appels à la tolérance et au respect des libertés fondamentales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38040

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10783

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8741